

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE SPÉCIALE VOTE AVIS DE MOTION FONDS DE GRÈVE  
TENUE DU 27 OCTOBRE AU 30 OCTOBRE 2023  
SUR LA PLATEFORME ZOOM

**1. Mot de bienvenue**

Le président s'adresse aux membres présents au zoom, indique le numéro d'appel de l'équipe technique pour toutes problématiques;

**2. Ouverture**

Le président fait part aux membres que nous sommes fiers de la grande participation aux kiosques tenus lors des dernières semaines ainsi que du résultat du vote secret sur l'avis de motion qui vient légitimer la tenue de nos séances en zoom;

Il fait part qu'il y aura des périodes de questions qui sont prévues lors de la présentation au cours des séances, il invite donc les membres pour ne pas se gêner à poser les questions;

**3. Adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire procède à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Joanie Cyr appuyée par Stéphane Chrétien d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Le vote est demandé : c'est adopté**

**4. Proposition de destruction des bulletins de vote de l'assemblée générale spéciale vote de grève sur la GGI**

La secrétaire donne les explications afin de procéder à la destruction des bulletins de vote;

Il est proposé par Caroline Lamothe appuyé par Marc-Antoine Fortier de procéder à la destruction des bulletins de vote de l'assemblée générale spéciale sur le vote de grève tenue du 21 septembre au 12 octobre 2023;

**Le vote est demandé : c'est adopté.**

**5. Explication et vote sur l'avis de motion du fonds de grève local**

Le président explique l'avis de motion qui est d'ajouter l'article 24 à nos présents statuts et règlements;

L'article 24 est détaillé en différents picots qui viennent déterminer la provenance du fonds de grève, entres autres, sur les règles d'utilisation et la gestion du fonds, les responsabilités de la personne trésorière du syndicat, les modalités de présentation, la responsabilité du comité de surveillance, les droits aux prestations, le mode de paiement des prestations, le quantum des prestations, l'entrée en vigueur de la politique.

Les explications sont données et les questions sont répondues;

Il est proposé par Isabelle Pépin appuyé par Chantal Lapierre d'inclure le fonds de grève locale aux statuts et règlements du STTLSSCSN à l'article 24 conformément à l'avis de motion qui a été déposée à l'assemblée générale spéciale régionale tenue du 21 septembre au 12 octobre 2023.

#### **6. Résolution pour marge de crédit et signataire en lien avec le fonds de grève local**

Le président donne les explications sur la constitution du fonds de grève, et demande à la secrétaire de lire intégralement l'adoption de la création d'un fonds de grève voté en septembre 2022 :

*Il est proposé par Marie-Michèle Aubin appuyée par Estelle Doré que le fonds de grève local soit capitalisé pour une hauteur de dix (10) jours de grève;*

*La capitalisation du fonds de grève soit revue après l'actuelle ronde négociation;*

*Le quantum soit fixé à soixante-dix pour cent (70%) du salaire brut perdu, en excluant toute prime et autres allocations;*

*Le nombre de journées de capitalisation du fonds de grève local ne fasse pas office d'une constitution d'une banque de journées de grève.*

*Le syndicat entame et conclue, s'il y a lieu, des démarches auprès de la Caisse Desjardins du Réseau de la santé afin de procéder à un prêt pour capitaliser le fonds de grève local et qu'il en présente les modalités à l'assemblée générale.*

Suite à la lecture, le président fait part aux membres de de la constitution du prêt et des personnes signataires :

Il est proposé par Nancy Nepveu appuyé par Chantal Bédard d'autoriser le syndicat à faire une demande de marge de crédit d'un montant de 670 000\$ pour le fonds de grève local;

Qu'une cotisation spéciale soit mise en place suite à la période de grève pour rembourser le prêt avant l'échéance de la convention collective;

Que les signataires du prêt soient la personne trésorière, la personne secrétaire ainsi que la personne présidente;

**Le président demande le vote : c'est adopté.**

#### **7. Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée générale régionale spéciale en mode virtuel ZOOM est proposée par Stéphane Chrétien à Blainville à 19h31 en ce 30 octobre 2023.

---

Dominic Presseault  
Président

---

Louise Filion  
Secrétaire